

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2010**

Décision n° **B-2010-1558**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Acquisition d'un immeuble situé 18, rue Lamartine et appartenant à M. Grange

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 11 mai 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Lebuhotel, Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 10 mai 2010**Décision n° B-2010-1558**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 18, rue Lamartine et appartenant à M. Grange**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine de Lyon propose l'acquisition de l'immeuble situé 18, rue Lamartine à Lyon 3°, appartenant à monsieur Grange, afin de le mettre à disposition, sous forme de bail emphytéotique de 55 ans, à Cité Nouvelle.

Il s'agit d'un immeuble élevé de 3 étages sur rez-de-chaussée, comprenant 8 logements, édifié sur une parcelle d'une superficie de 499 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 121 de la section DH.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine acquerrait l'immeuble ci-avant désigné pour un montant de 840 000 €, conformément à l'avis de France domaine.

Ce bien serait acquis en vue d'une mise à disposition de Cité Nouvelle dont le programme consiste en la réhabilitation et la mise aux normes de sécurité et de confort de 6 appartements en prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface utile de 396 mètres carrés, 2 appartements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 144 mètres carrés ; soit une surface utile totale de 540 mètres carrés.

Considérant que cette acquisition pourrait faire l'objet :

- d'une subvention du conseil régional Rhône-Alpes, conformément à la délibération n° 2006-3200 du conseil de Communauté en date du 23 janvier 2006,

- d'une subvention du fonds d'aménagement urbain Rhône-Alpes, conformément à la délibération n° 2009-0874 du conseil de Communauté en date du 6 juillet 2009 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, pour un montant de 840 000 €, de l'immeuble situé 18, rue Lamartine à Lyon 3° et appartenant à monsieur Grange, dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le compromis ainsi que tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B 2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, individualisée sur l'opération n° 1761, le 11 janvier 2010 pour la somme de 18 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1761, à hauteur de 840 000 € pour l'acquisition et de 9 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2010.